

Volet cassé durant état des lieux location

Par jeannNe, le 29/01/2015 à 15:32

Bonjour,

Je recherche un appartement à louer et j'en ai vu un me plaisant. Déjà occupé par un locataire sur le départ, je l'ai visité, il m'a plu. Par contre erreur de ma part, je n'ai pas vérifié le bon fonctionnement des volets (qui se déroulent à la main).

Le contrat de location est signé, j'ai peur d'avoir une mauvaise surprise le jour de l'état des lieux d'entrée.

Si un ou plusieurs volets présentent un dysfonctionnement lors de l'état des lieux de sorties des locataires actuels, le propriétaire doit-il prendre la réparation à charge ? (ce qui réglerait le problème)

Et si le jour de l'état des lieux d'entrée je constate un volet cassé ? Que faire ?

Merci.

Par janus2fr, le 29/01/2015 à 16:23

Bonjour,

Tout dysfonctionnement ou problème constaté lors de l'état des lieux d'entrée doit y être noté. Le bailleur vous devant un logement en bon état de réparation, il devra, au plus vite, remédier à ces problèmes.